

Séance du 23 septembre 2021

MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le vingt-trois septembre mille vingt et un à dix-sept heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

23-09-2021-01

Date de convocation le 16/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 1

Volants : 11

Etaient présents : Mmes BAZIARD, DAUBAS, ETCHART, GRAUX ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPETRE, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

Etaient absents excusés : Mmes CAZENAVE, GUITTONEAU

Procurations : Mme LOQUET a donné procuration M. CLAVÉ

Secrétaire de séance élue : M.HILLOOU

OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – MARCHÉ PUBLIC - ATTRIBUTION

Le Maire laisse la présidence de la séance à la première adjointe et sort de la salle.

Considérant la délibération du 18 juin 2020 du Conseil Municipal de donner délégation au Maire,
Considérant qu'en son absence, la première adjointe a délégué en cas d'empêchement du Maire,
Considérant que cette délégué se fait sous autorité du Maire,
Le Conseil Municipal retire pour l'attribution de ce marché la délégué prévue à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités.

Madame ETCHART rappelle à l'assemblée qu'une mise en concurrence des entreprises sous la forme adaptée pour un marché à bons de commande de trois ans maximums dont le montant maximum est de 221 000 € H.T a été lancé pour l'attribution du marché des espaces verts.

L'appel public à la concurrence a été lancé avec date limite de remise des offres fixée au 6 septembre 2021 à 10H00.

Les plis ont été ouverts le 09 septembre 2021 et l'analyse des offres a permis de retenir l'entreprise SAS CLAVÉ qui a présenté une offre pour le montant global de 192 738.36 euros H.T. sur trois ans.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé la première adjointe et après en avoir largement délibéré,

RETIRE la délégué prévue à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités pour l'attribution de ce marché.

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise SAS CLAVÉ pour le montant indiqué de 192 738.36 euros H.T sur trois ans.

DESIGNE Madame Véronique ETCHART aux fins de signer les documents se rapportant à cette attribution, notamment le marché public et ses éventuels avenants dans la limite des crédits budgétaires votés et du montant maximum du marché.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

La 1^{ère} Adjointe,

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403964-20211006-23_09_2021_01-DE

Véronique ETCHART

